



ANIMATEUR

règlement applicable au 1er septembre 2013



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

38, rue Brunel - 75017 Paris - Tél. : 01 58 05 45 45 - Télécopie : 01 55 37 99 93 - www.fftir.org

SOMMAIRE

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉ	3
OBJECTIFS DE LA FORMATION.....	4
CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION.....	4
ORGANISATION DE LA FORMATION	5
PROGRAMME DE LA FORMATION	6
VALIDATION DU BF ANIMATEUR	7
suite à la formation organisée par les ligues.....	7
FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE (FCD).....	8
CONDITIONS D'OBTENTION DU BF ANIMATEUR.....	9
hors filière de formation	9
FORMATION CONTINUE.....	10
ANNEXES.....	10

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉ

Appellation : l'appellation habituelle de l'activité bénévole d'accueil et de découverte de la pratique du tir est celle d'animateur de club.

Structures concernées : cette activité s'exerce dans le cadre de l'association ou accessoirement dans des lieux publics lors d'actions promotionnelles.

Champ et nature des interventions : l'animateur de club réalise, de manière autonome, des actions d'accueil, d'animation et d'information du public, dans le cadre de la découverte de l'activité tir sportif :

- il garantit au public des conditions optimales de sécurité lors de sa pratique dans le souci de son intégrité physique,
- il répond à la demande d'un public désireux d'aborder la pratique en terme :
 - d'information et d'argumentation sur la pratique,
 - d'information sur le matériel nécessaire,
 - de découverte du tir sportif au travers des deux premiers niveaux (blanc et jaune) de la progression d'apprentissage fédérale « Cibles Couleurs ».

L'animateur adapte sa pédagogie aux différents publics. Pour cela il doit :

- conduire un projet d'accueil et de découverte,
- communiquer sur son activité et participer au projet de l'association dans laquelle il encadre, en respectant la réglementation de l'activité en vigueur.

Situation fonctionnelle :

- il doit être capable d'accueillir et d'informer le public au sein de l'association en vue de la découverte de l'activité tir dont il connaît les matériels d'apprentissage, ainsi que les normes réglementaires. Il doit être à même de faire découvrir, en toute sécurité, l'activité au public débutant jeune ou adulte, en le plaçant dans les meilleures conditions de pratique possibles, tout en lui proposant des situations de tir adaptées et attrayantes (utilisation de systèmes « laser » par exemple...),
- il doit connaître les positions de base et les fondamentaux techniques, dans le cadre d'une polyvalence permettant la pratique des principales disciplines utilisées pour la découverte de l'activité tir (Pistolet précision 10 et 25 m, Carabine 10 m debout, Carabine 50 m couché en tir à la cible ou tir épaulé et tir désépaulé sur trajectoires simples en tir au Plateau),
- l'activité de l'animateur est principalement orientée par la mise en place d'une animation s'appuyant sur les fondamentaux techniques définis dans le document « Guide pédagogique de l'animateur », ainsi que sur la progression d'apprentissage proposée aux niveaux blanc et jaune du dispositif « Cibles Couleurs »,
- l'animateur est la personne ressource pour préparer à la capacité d'utiliser une arme de tir en toute sécurité (Certificat de contrôle des connaissances donnant accès au « Carnet de tir »).

L'animateur a les compétences pour valider les deux premiers niveaux (cibles blanche et jaune) de la progression « Cibles Couleurs », à partir du moment où il a participé à une formation de labellisation « Cibles Couleurs » (soit dans le cadre de sa formation initiale, soit au cours d'une action de formation continue).

Rappel : il n'est pas possible d'enseigner contre rémunération avec un brevet fédéral d'animateur en Tir sportif.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Former le premier niveau d'encadrement d'un club : des animateurs ayant des compétences leur permettant d'accueillir et de faire découvrir, en toute sécurité, à un public débutant, la pratique du Tir sportif, dans l'objectif de les recruter et de les fidéliser au sein de la FFTir.

Cette pratique recouvre les activités de **tir à la cible** que ce soit avec les nouvelles pratiques (tir au laser), ainsi qu'aux trois principales distances 10, 25 et 50 m ou la pratique du **tir au Plateau**.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

Prérequis

- être licencié à la FFTir depuis un an minimum (2^e saison sportive),
- être titulaire d'un « Carnet de tir » (atteste de la capacité d'utiliser une arme de 1^{re} ou de 4^e catégorie dont le stagiaire fera usage au cours de la formation),
- présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique du Tir sportif de moins de trois mois (la présentation de la licence validée par un médecin suffit),
- avoir au moins seize ans au début de la formation et présenter pour les mineurs une autorisation parentale,
- s'inscrire à l'aide d'un dossier d'inscription (à se procurer auprès du secrétariat de la ligue régionale d'appartenance), renvoyé dans les délais, à l'attention du **Responsable Formation de Ligue (RFL)**,
- présenter un projet au sein de sa structure ou d'une structure externe, en lien avec les fonctions d'animateur.
- avoir l'avis motivé de son président de club sur la fiche d'inscription.

Nota : l'avis motivé n'est pas une autorisation de pouvoir suivre la formation, cela signifie que le président de club est informé qu'un tireur désire s'inscrire en formation d'encadrement.

Condition spécifique d'accès pour les tireurs handisports

- Présenter, en sus aux conditions d'accès à la formation, une attestation de la commission médicale nationale handisport, spécifiant que l'handicap du candidat ne risque pas de porter atteinte à la sécurité du public qu'il encadrera dans l'exercice de ses fonctions, une fois le diplôme du Brevet fédéral d'animateur de club obtenu.

ORGANISATION DE LA FORMATION

L'organisation administrative et pédagogique : elle est du ressort des ligues régionales de tir, sous l'autorité du président de ligue et sous la direction du RFL travaillant en liaison avec la commission pédagogique et l'Équipe Technique Régionale (ETR). Dans le cas où la ligue n'est pas en capacité d'organiser la formation initiale animateur (non nomination de RFL), le président de ligue pourra demander au Conseiller Technique Interrégional (CTIR) et au Directeur Technique National (DTN) l'intervention ponctuelle de l'Équipe Technique Nationale Formation (ETNF). Les frais des intervenants (vacations, frais de déplacement, hébergement et repas) seront à la charge de la ligue.

Cette organisation doit respecter les procédures, les contenus et les programmes définis en concertation entre le département formation-promotion de la FFTir et les RFL.

La durée globale de la formation alternée est de 70 heures, se décomposant en :

- 6 heures de positionnement (centre de formation départemental ou ligue),
- 24 heures de formation initiale (centre de formation ligue),
- 40 heures de formation en alternance (situation pédagogique en club).

La formation se déroule sur trois week-ends, espacés de six semaines, dans la mesure du possible, afin de faciliter l'assimilation des contenus et permettre l'investissement des stagiaires et une mise en pratique en club.

La journée de positionnement : elle est obligatoire dans la conception de cette formation.

Située en amont du stage (conseillé un mois avant) elle permet de sensibiliser les futurs stagiaires sur les attentes de la formation. À l'issue de cette journée, qui servira également à évaluer le niveau des candidats et à améliorer leurs savoir-faire (pratique personnelle Carabine et Pistolet 10 m), la documentation technique et pédagogique sera distribuée par les formateurs. Afin de limiter les déplacements, il est conseillé aux comités départementaux d'assurer l'organisation de cette journée de positionnement.

La formation en centre : elle est entièrement dévolue à traiter le programme fédéral (quatre Unités de Compétences – UC). Cette partie est au cœur du programme de formation. Elle est traitée par le RFL et les membres de l'ETR. Favorisant les capacités à faire découvrir le Tir sportif en toute sécurité et à se situer au sein de la structure club, elle s'appuie sur des interventions liant théorie et pratique. Elle est notamment destinée à préparer puis à réguler le travail en alternance qui est réalisé au sein du club.

La formation en alternance : elle consiste en un stage en situation dans un club, permettant au candidat la mise en pratique, au cours de sa formation initiale des actions d'accueil, d'animation et de découverte de l'activité pour un public débutant. Le contenu et les préparations de ce stage serviront de support à la rédaction d'un rapport d'activité de quatre pages maximum, exigé pour la validation du diplôme. Le « Livret de formation » complété peut faire office de rapport de stage. Un tuteur de stage sera défini pour chaque stagiaire parmi les personnes ressource du club, reconnues et formées par le RFL ou par défaut parmi les membres de l'ETR.

Le matériel : le déroulement de la formation est conditionné au fait que les stagiaires puissent venir avec leurs matériels de tir (équipements, armes et munitions personnels ou prêtés par leur club de tir). Les cibles seront fournies par la ligue organisatrice.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme est articulé en Unités de Compétences (UC) faisant référence à plusieurs thèmes qui devront être développés lors de la formation en centre et en alternance, tant du point de vue théorique que pratique, par les moyens d'exposés, d'élaboration de fiches, de mises en situation pratique et d'ateliers.

A) Capacité à accueillir le public et lui faire découvrir le tir en toute sécurité

UC1) Compétence à organiser la sécurité de la pratique (4 heures)

L'animateur doit être capable de mettre en place des situations de découverte du tir en toute sécurité pour les pratiquants occasionnels ou les adhérents des clubs de tir. Pour cela il doit :

- savoir manipuler une arme,
- savoir vérifier le bon fonctionnement d'une arme,
- savoir adapter simplement l'arme à la morphologie du tireur,
- savoir régler une arme,
- connaître les règles générales et les procédures spécifiques de sécurité de la FFTir.

UC2) Compétence à accueillir (6 heures)

L'animateur doit être capable d'accueillir un public diversifié en âge et motivation, pour répondre à ses interrogations sur la pratique du Tir sportif de loisir ou de compétition. Pour cela il doit :

- savoir accueillir (les règles de base),
- savoir appliquer les bases de la communication interpersonnelle,
- connaître les caractéristiques essentielles des disciplines gérées par la FFTir (auto-formation site internet),
- savoir s'adapter aux différents publics (divers groupes d'âge, diverses motivations),
- savoir mettre en valeur les offres et les services du club,
- savoir conclure un entretien et faire revenir « l'invité ».

UC3) Compétence à faire découvrir le tir (10 heures)

L'animateur doit être capable de préparer et de conduire des situations de découverte en plaçant les débutants dans les meilleures conditions de réussite, de plaisir et de sécurité. Pour cela il doit :

- savoir mettre en œuvre la pédagogie de la découverte en Tir sportif,
- savoir faire la démonstration des gestes techniques fondamentaux de la progression d'apprentissage « Cibles Couleurs » blanche et jaune,
- savoir animer une séance type découverte en club et une séance promotionnelle (foire / portes ouvertes),
- connaître la technique de base par auto-formation (envoi du manuel pré-formation et du guide pédagogique de l'animateur en amont des formations, suivi de débats et d'évaluations pendant la formation),
- savoir mettre en place les principaux exercices et progressions spécifiques permettant la mise en situation de réussite,
- savoir mettre en place les principaux exercices spécifiques ludiques.

B) Capacité à se situer en tant qu'animateur au sein de sa structure

Cette partie sera essentiellement réalisée en auto-formation et en lien avec la situation d'alternance (envoi de documents en amont, débats/explications, puis mise en situation, évaluations en contrôle continu des connaissances lors des stages).

UC4) Compétence à s'intégrer en tant qu'animateur au sein du club (2 heures)

L'animateur doit connaître le milieu associatif dans lequel il va évoluer et être capable de donner des informations sur certains aspects institutionnels et réglementaires. Pour cela il doit connaître :

- les responsabilités de l'animateur et du club : morale, civile et pénale,
- le dispositif relatif à la licence fédérale et aux assurances,
- la législation des armes : conditions d'accès et de détention des armes utilisées en Tir sportif,
- le « Carnet de tir », le certificat de capacité à utiliser une arme.

VALIDATION DU BF ANIMATEUR suite à la formation organisée par les ligues

L'obtention du Brevet fédéral animateur sera prononcée par le président de ligue et le RFL, si les conditions énoncées ci-dessous sont remplies :

La validation de la formation sera effective suite à l'obtention de la moyenne ≥ 10 au total des diverses épreuves (il n'y a pas de note éliminatoire) et à la validation du stage en situation auprès d'un club et à la rédaction du rapport d'activité.

A - Épreuve écrite : questionnaire à choix multiple (QCM) portant sur le rôle institutionnel de l'animateur (UC1-UC4) - durée 2 heures avec autocorrection (sur 40 points).

Organisée le dernier jour de la formation, cette épreuve permet de vérifier les connaissances des candidats autour des grands thèmes traités pendant la formation (armes, réglementation, disciplines FFTir, licence, assurance, rôle et responsabilités de l'animateur).

B - Épreuves pédagogique et technique : elles portent sur les capacités à accueillir (sur 60 points UC2) et à faire découvrir le tir (sur 60 points UC3).

Ces deux évaluations sont réalisées tout au long de la formation sous forme de contrôle continu (ateliers, QCM, fiches techniques ou pédagogiques à réaliser...).

Dans chaque unité de compétence les formateurs évaluent les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être des candidats à l'aide d'une fiche individuelle d'évaluation.

Il est possible de ne retenir que la meilleure note ou de prendre en compte la moyenne, l'objectif n'étant pas de sanctionner les candidats, mais de les former avant tout et de profiter des périodes d'évaluation pour réajuster leurs compétences et pour apprécier leur motivation et leur capacité à accueillir et animer.

C1 – Épreuve pratique en compétition : cette épreuve est obligatoire, mais non pénalisante, elle permet l'obtention de points en sus (liste des épreuves et barème sur 10 points en annexe). L'épreuve pratique consiste à prendre en compte le score d'un match réalisé dans une épreuve officielle (match Gestion sportive (RGS) ou compétition officielle organisée par le département ou la ligue) de la saison sportive en cours. L'intérêt de cette épreuve réside dans le fait que les candidats participent au moins une fois à une compétition officielle.

C2 – Épreuve pratique « Cibles Couleurs » : cette épreuve est obligatoire, mais non pénalisante, elle permet l'obtention de points en sus :

- 2,5 points à l'issue du positionnement (cible blanche),
- 5 points à l'issue de la formation (cible jaune).

L'épreuve pratique consiste à faire passer la cible en suivant le protocole défini par la FFTir. L'intérêt de cette épreuve réside dans le fait que les candidats vivent une validation « Cibles Couleurs » et entrent dans le dispositif.

D – Stage en situation auprès d'un club : le stage en situation auprès du club devra être validé par le RFL après la transcription de l'avis motivé et de la signature du président de l'association sur le « Passeport formateur » du candidat et suite à l'envoi par le stagiaire du rapport d'activité (le « Livret formation animateur » complété pouvant servir de rapport d'activité). Le stage en situation est une partie importante de la formation et pourra ne pas être validé s'il apparaît au RFL qu'il n'a pas été réellement conduit.

Démarches administratives : les notes des candidats seront reportées sur la fiche de validation, contresignée par le président de ligue (**seul le document FFTir officiel sera enregistré par le secrétariat formation**), puis transmises par le RFL au département formation de la FFTir.

Le « Passeport formateur » des candidats sera validé par le RFL et par le président de ligue.

Les candidats seront officiellement enregistrés sur le listing fédéral des formateurs. Les diplômes, les cartes et les écussons, pour l'olympiade 2013-2016, seront établis par le secrétariat formation FFTir, puis envoyés directement aux candidats. Une liste récapitulative de cet envoi sera retransmise à la ligue et au RFL.

Point particulier pour les candidats mineurs : le candidat mineur peut obtenir le Brevet fédéral d'animateur de club, mais ne pourra intervenir en autonomie qu'à partir de sa majorité. En attendant dix-huit ans, il devra encadrer, seulement dans le cadre de l'école de tir, sous la responsabilité d'un adulte breveté FFTir.

FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE (FCD)

Par convention entre la FFTir et la Fédération des Clubs de la Défense (FCD), il existe la possibilité d'une formation nationale au Brevet fédéral d'animateur de club, organisée par la FCD en direction de ses licenciés, répondant aux contenus et exigences de ce diplôme. Dans le cas où une formation nationale serait organisée, le département formation de la FFTir la validera directement. Les RFL seront tenus informés de la validation des licenciés de leur région.

CONDITIONS D'OBTENTION DU BF ANIMATEUR **hors filière de formation**

Par accès dans le cadre du dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Ce dispositif est accessible aux personnes ayant une réelle expérience d'accueil et d'animation sportive en Tir sportif du fait de leur engagement bénévole, mais n'ayant pas eu le temps de passer les diplômes fédéraux.

Le dossier de VAE pour le BF animateur, d'un minimum de dix à quinze pages, comprend deux parties :

- 1^{re} partie : parcours de vie, parcours sportif, parcours dans l'encadrement,
- 2^e partie : descriptif détaillé des diverses activités d'encadrement ayant amené les candidats à posséder les compétences exigibles pour obtenir le diplôme fédéral demandé (se reporter au référentiel d'activité).

Les dossiers seront examinés par le directeur et un cadre technique du département formation-promotion de la FFTir, spécialiste VAE.

L'accès au diplôme sera proposé pour validation au DTN.

Par accès dérogatoire au mérite

Ce dispositif ne peut pas s'adresser à quelqu'un qui est inscrit en formation dans l'année de la demande. Des dossiers de demande par dérogation pour l'obtention du Brevet fédéral d'animateur pourront être déposés, à l'attention du DTN, par les présidents de ligue, dans la limite d'un dossier par ligue et par saison, sous les conditions suivantes :

- les candidats ont plus de quarante-cinq ans et animent réellement depuis plus de cinq ans,
- leur dossier est validé en recevabilité par le RFL et le CTIR de leur ligue.

Le dossier de cinq à dix pages doit présenter les chapitres suivants :

- le curriculum vitæ du candidat,
- une lettre expliquant les motivations de sa demande,
- le cadre d'exercice de son activité bénévole (club, structure associative, entreprise),
- le descriptif de son investissement dans l'animation du tir et en tant que tireur,
- le descriptif des compétences d'animateur acquises par son activité bénévole.

Demande d'équivalence

Équivalence dans le cadre de diplômes FFTir anciens : des équivalences peuvent être décernées par le DTN aux personnes pouvant présenter une carte de moniteur de club FFTir, délivrée avant le 31 décembre 1980 ou une carte d'initiateur de club FFTir délivrée avant le 31 décembre 1990.

Il est recommandé dans ce cas qu'elles suivent une action de formation continue.

Équivalence dans le cadre de diplômes étrangers : un licencié FFTir étranger, participant activement à l'encadrement de son club ou ayant une action avec le comité départemental ou la ligue et ayant passé des diplômes d'entraîneur de tir à l'étranger, peut demander une équivalence au département formation de la FFTir en réalisant un dossier du type VAE et en présentant les pièces justificatives ainsi que les **contenus de formation** du diplôme étranger. Le département formation étudiera la cohérence entre les contenus de formation dispensés à l'étranger et les contenus des diplômes fédéraux de la FFTir.

FORMATION CONTINUE

Organisateur

La formation continue des animateurs est du ressort des ligues régionales de tir. Ces actions de formations seront organisées et conduites par l'ETR sous la responsabilité du RFL, selon un calendrier publié en début de saison. Le RFL pourra demander l'assistance d'un membre de l'ETIR.

Thématique pour l'olympiade

Pour l'olympiade 2013-2016, plusieurs axes de formation peuvent être définis :

- labellisation des animateurs à la fonction tutorale (projet un tuteur d'animateur par club),
- techniques de communication et d'accueil tout public, dans le cadre de cycle de découverte du tir,
- Certificats de spécialité « Écoles de Tir » et « Cibles Couleurs » (accès pour les animateurs après avis du RFL et dans le respect des conditions de dérogation),
- labellisation à l'utilisation et à la validation du dispositif « Cibles Couleurs ».

Validité d'un brevet fédéral et statut d'actif

La validité d'un brevet fédéral est définitive, une fois celui-ci obtenu. Cependant, pour être considéré comme **ACTIF** et de ce fait inscrit au niveau du listing fédéral, l'animateur doit :

- **exercer régulièrement des actions d'encadrement**, que ce soit au niveau d'un club, d'un comité départemental ou d'une ligue et pouvoir le justifier en présentant le « Passeport formateur » validé,
- **participer à une action de formation continue au moins une fois par olympiade.**

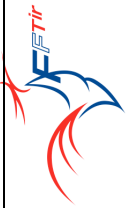
Le RFL doit envoyer la liste des animateurs avec le numéro de licence, à la suite de chaque action de formation continue, au secrétariat formation de la FFTir, de façon à mettre à jour la liste des formateurs actifs et leur envoyer les cartes et les écussons pour l'olympiade en cours.

Dans cette optique, le « Passeport formateur » comporte les pages permettant de valider la participation aux différentes actions de formation continue, ainsi que la validation de l'activité d'encadrement au sein du club.

ANNEXES

 Armes d'épaule		Carabine 10 m		Car. 50 m 3 pos.		Carabine 60 BC		Arbalète 10 m		Arb. field 25 m		Skeet et Fosse olymp		Double trap		AA Vetterli Or et Rép	AA Whitworth Or et Rép	Cible mob. oly. 10 m		22 Hunter
		S	D	S	D	S	D	S	D	S	D	S	D	S	D	S	S	S	D	S
10	20	575	375	1110	545	588	580	550	350	565	540	90	82	80	72	94	92	500	320	770
9,5	19	571	373	1106	541	586	577	547	346	561	536	88	80	78	70	93	91	496	318	764
9	18	567	370	1102	537	583	574	544	342	557	532	86	78	76	68	92	90	492	315	758
8,5	17	563	368	1098	533	581	571	541	338	553	528	84	76	74	66	91	89	488	313	752
8	16	559	365	1094	529	578	568	538	334	549	524	82	74	72	64	90	88	484	310	746
7,5	15	555	363	1090	525	576	565	535	330	545	520	80	72	70	62	89	87	480	308	740
7	14	550	360	1085	520	573	561	531	325	540	515	78	70	67	59	88	86	475	305	734
6,5	13	545	356	1080	515	569	557	527	320	535	510	76	68	64	56	86	85	470	301	728
6	12	540	353	1075	510	565	553	523	315	530	505	74	64	61	53	85	84	465	298	722
5,5	11	535	349	1070	505	562	549	519	310	525	500	72	62	58	50	83	82	460	294	716
5	10	530	346	1065	500	558	545	515	305	520	495	70	60	55	47	81	80	455	291	710
4,5	9	524	342	1059	494	554	540	510	299	514	489	68	58	52	44	79	78	449	287	704
4	8	518	338	1053	488	550	535	505	293	508	483	66	56	49	41	77	76	443	283	698
3,5	7	512	334	1047	482	546	530	500	287	502	477	64	54	46	38	75	74	437	279	692
3	6	506	330	1041	476	542	525	495	281	496	471	62	52	43	35	73	72	431	275	686
2,5	5	500	326	1035	470	538	520	490	275	490	465	60	50	40	32	71	70	425	271	680
2	4	490	319	1025	460	531	513	483	265	480	455	56	46	36	28	69	68	415	264	674
1,5	3	480	312	1015	450	524	506	476	255	470	445	52	42	32	24	67	66	405	257	668
1	2	470	305	1005	440	517	499	469	245	460	435	48	38	28	20	65	64	395	250	662
0,5	1	460	298	995	430	510	492	462	235	450	425	44	34	24	16	63	62	385	243	656
0	0	450	291	985	420	503	485	455	225	440	415	40	30	20	12	61	60	375	236	650

Disciplines ISSF CIBLES/400 ou 600 pts : <i>Jeunes, Dames 2 et Seniors 2 : 10 points de plus sur le score</i> <i>Seniors 3 : 15 points de plus sur le score</i>		Autres Disciplines /100 Pts <i>Jeunes, Dames 2 et Seniors 2 : 2 points de plus sur le score</i> <i>Seniors 3 : 4 points de plus sur le score</i>		22 Hunter : <i>Jeunes, Dames 2 et Seniors 2 : 12 points de plus sur le score</i> <i>Seniors 3 : 18 points de plus sur le score</i>
--	--	---	--	---

 Armes de poing		Pistolet 10 m		Pistolet C22		Pistolet libre	Pistolet V.O.	Pistolet PC	SM Pistolet PC Debout	AA Kuchentreuter	AA Mariette	TAR : Pistolet /Revolver	TAR : Vitesse illitaire
		S	D	S	D	S	S	S	S	S	S		
ANIMATEUR	INITIATEUR												
10	20	562	362	570	545	530	560	568	20	92	91	170	180
9,5	19	558	360	567	541	526	556	564	19	91	90	167	178
9	18	554	357	564	537	522	552	560	18	90	89	164	176
8,5	17	550	355	561	533	518	548	556	17	89	88	161	174
8	16	546	353	558	529	514	544	552	16	88	87	158	172
7,5	15	542	351	555	525	510	540	548	15	87	86	155	170
7	14	537	348	551	520	505	535	543	14	86	85	152	168
6,5	13	532	344	547	515	500	530	538	13	85	84	149	166
6	12	527	341	543	510	495	525	533	12	84	83	146	164
5,5	11	522	337	539	505	490	520	528	11	82	81	143	162
5	10	517	334	535	500	485	515	523	10	80	79	140	160
4,5	9	511	330	530	494	479	509	517	9	78	77	137	157
4	8	505	326	525	488	473	503	511	8	76	75	134	154
3,5	7	499	322	520	482	467	497	505	7	74	73	131	151
3	6	493	318	515	476	461	491	499	6	72	71	128	148
2,5	5	487	314	510	470	455	485	493	5	70	69	125	145
2	4	477	307	503	460	445	475	483	4	68	67	122	142
1,5	3	467	300	496	450	435	465	473	3	66	65	119	139
1	2	457	293	489	440	425	455	463	2	64	63	116	136
0,5	1	447	286	482	430	415	445	453	1	62	61	113	133
0	0	437	279	475	420	405	435	443	0	60	59	110	130

Disciplines ISSF CIBLES/400 ou 600 pts Jeunes, Dames 2 et Seniors 2 : 10 points de plus sur le score Seniors 3 : 15 points de plus sur le score	Autres Disciplines /100 Pts Jeunes, Dames 2 et Seniors 2 : 2 points de plus sur le score Seniors 3 : 4 points de plus sur le score		Discipline TAR : Jeunes, Dames 2 et Seniors 2 : 4 points de plus sur le score Seniors 3 : 8 points de plus sur le score	